



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 2624

Texte de la question

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bruno Le Maire. Monsieur le Premier ministre, nous partageons tous ici une même passion : la passion de la France, la passion de la langue française. Or il y a quelques années a été mis en place, dans les écoles primaires, les enseignements de langue et de culture d'origine, destinés aux enfants issus de l'immigration, au nom du principe selon lequel la connaissance de la langue et de la culture de son pays d'origine est de nature à favoriser l'intégration.

M. Jean Glavany. L'Assemblée nationale est-elle le lieu pour débattre d'un tel sujet ?

M. Bruno Le Maire. Or le résultat est mauvais, ce qu'établissent tous les rapports remis aux différents premiers ministres par le Haut conseil à l'intégration. En effet, ce type d'enseignement n'a pas favorisé l'intégration, mais le repli sur soi ; il n'a pas favorisé le sentiment d'appartenance à la nation française, mais le communautarisme. Nous, nous estimons que la nation des enfants issus de l'immigration, c'est la France, leur langue, c'est la langue française, et leur culture, c'est la culture française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.*) Nous vous demandons, donc, monsieur le Premier ministre, la suppression de ces enseignements des langues et des cultures des pays d'origine.

Au-delà de ce problème, nous constatons tous la moins bonne maîtrise de la langue française par nos propres enfants à la fin du primaire, qu'il s'agisse de la lecture, de l'apprentissage de la langue ou de l'expression. Cela pose des difficultés pour la suite de leurs études et pour leur future carrière professionnelle. La raison d'une telle situation est simple : nous avons réduit en quelques années de quinze heures à dix heures, voire neuf heures par semaine l'apprentissage du français dans le primaire. (« *À qui la faute ?* » sur plusieurs bancs du groupe SRC.) Nous vous demandons de rétablir l'intégralité des heures d'enseignement du français dans les classes de primaire pour que nos enfants maîtrisent correctement leur langue.

Monsieur le Premier ministre, vous cherchez des combats pour l'union nationale ; je vous en propose un : le combat pour la langue française, un combat pour notre nation et pour la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur de nombreux bancs du groupe UDI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur le député, vous avez très justement rappelé quel était l'objectif des enseignements de

langue et de culture d'origine, les ELCO, quand la France les a adoptés, c'est-à-dire à la fin des années 70, très précisément en 1977. Il s'agissait en effet d'apprendre aux enfants d'origine étrangère leur langue et leur culture d'origine pour les aider à mieux s'intégrer dans la société française, pour leur donner une ouverture et pour développer leurs capacités –y compris celle d'apprendre la langue française, car l'apprentissage d'autres langues n'est pas sans lien avec la bonne maîtrise de la nôtre.

Du temps a passé, je vous l'accorde. Au passage, je signale que ces enseignements ne concernent pas que l'arabe mais aussi, au fil des ans, le portugais, l'espagnol, le croate, le serbe. Ils sont encadrés par des règles et des accords de coopération bilatérale. Je souligne qu'au fil du temps, le ministère de l'éducation nationale a mis en place des contrôles...

M. Jean Leonetti. On voit le résultat !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. ...pour veiller notamment à ce que les normes de laïcité s'y appliquent, des inspections étant régulièrement envoyées dans ces cours. La professionnalisation de ce type d'enseignement est en cours, et son ouverture à tous les élèves, et pas seulement à ceux d'origine étrangère, est régulièrement réclamée par le ministère aux écoles.

Cela étant, je conviens avec vous que les temps ont changé et que l'enseignement de ces langues mériterait d'être pris sur du temps scolaire, à l'instar des autres langues vivantes, et qu'il n'y a pas de raison d'envoyer le signal qu'il ne serait réservé qu'à ceux qui proviennent des pays concernés. C'est la raison pour laquelle j'ai clairement donné au sein du ministère de l'éducation nationale l'orientation suivante : que les langues dont nous parlons obéissent aux mêmes règles que les autres. Ce n'est en rien exclusif d'un meilleur apprentissage du français, je le redis ici.

Il a d'ailleurs été décidé de redonner plus de moyens à l'éducation nationale car si nous avons fait perdre des heures aux élèves, selon votre constat, c'est aussi parce qu'on a moins investi dans l'éducation nationale ces dix dernières années. (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe SRC.*) Nous, nous renforçons l'apprentissage du français à travers de nouveaux programmes de maternelle et une réforme du collège. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2624

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2015](#)